



# **REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

## **DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE MATELOT DE PECHE**

Niveau V

VERSION : 2016

## SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE.....	2
1.1.	Définition de l'emploi type.....	2
1.2.	Références de la certification.....	2
2.	CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES .....	2
3.	MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION .....	3
3.1.	Voies d'accès à la certification .....	3
3.1.1.	Accès suite à un parcours continu de formation.....	3
3.1.2.	Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU .....	3
3.1.3.	Accès par la VAE .....	3
3.2.	Conditions d'accès à la certification.....	3
3.3.	Equivalences.....	4
3.4.	Conditions d'accès à la formation .....	4
4.	MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS .....	5
4.1.	Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation.....	5
4.1.1.	<i>Epreuve pratique portant sur le CPU1 : Garantir la sécurité à bord et celle de l'équipage</i> .....	5
4.1.2.	<i>Epreuve pratique portant sur le CPU2 : Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité.</i> .....	5
4.1.3.	<i>Epreuve pratique portant sur le CPU3 : Participer à la navigation et à la vie du navire</i> .....	6
4.2.	Synthèse des modalités d'évaluation des candidats de la voie formation .....	7
4.1.	Modalités d'évaluation des candidats VAE .....	10
5.	MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES .....	11
5.1.	Composition du jury .....	11
5.2.	Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves.....	11
5.3.	Plateau technique .....	11
5.3.1.	Locaux.....	11
5.3.2.	Equipements.....	11
6.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION.....	12
6.1.	Pour les candidats de la voie formation.....	12
6.1.	Pour les candidats de la voie VAE .....	12
7.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE .....	13
8.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL .....	17

## 1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

### 1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Sous l'autorité du capitaine du bateau, le matelot de pêche participe à la conduite du navire, aux opérations de pêche, de capture et au traitement des poissons capturés. Il prend également part à l'entretien du navire, et veille à la sécurité du navire et des personnes embarquées. La fonction de matelot de pêche peut amener le marin à coordonner, sous l'autorité du capitaine, les autres membres d'équipage. Ces prérogatives, accessibles généralement après quelques années d'expérience, confèrent à ce matelot particulier le titre de « bosco ».

### 1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Fiche ROME	:	<b>A 1415</b> – Equipage de la pêche
Code NSF	:	213s Pêche – exploitation forestière
Formacode	:	21333 – marin pêcheur
Niveau de Qualification	:	V <sup>1</sup>

## 2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme de Matelot de pêche est composé de quatre (4) certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences suivantes :

CPU	COMPETENCES ASSOCIEES
CPU1 GARANTIR SA SECURITE A BORD ET CONTRIBUER A CELLE DE L'EQUIPAGE	C1 Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire
	C2 Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un départ de feu et lutter contre les sinistres et les éteindre
	C3 Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale
	C4 Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin
	C5 Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
	C6 Suivre son activité de marin
CPU2 PARTICIPER A LA VEILLE SUR UN NAVIRE DE PECHE	C7 Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
CPU3 PARTICIPER A LA NAVIGATION ET A LA VIE DU NAVIRE	C8 Participer à l'appareillage, l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage
	C9 Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
	C10 Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord
	C11 Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord
CPU4 REALISER LES OPERATIONS DE PECHE	C12 Assurer la maintenance du matériel de pêche
	C13 Mettre à l'eau et remonter la ligne de pêche
	C14 Traiter le poisson

<sup>1</sup> Nomenclature de 1969

## **3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION**

### **3.1. VOIES D'ACCES A LA CERTIFICATION**

#### **3.1.1. Accès suite à un parcours continu de formation**

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours continu de formation.

#### **3.1.2. Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU**

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours discontinu de formation leur permettant de capitaliser les certificats professionnels unitaires constitutifs du diplôme visé.

Le candidat doit avoir validé le CPU 1 pour pouvoir se présenter aux autres CPU.

#### **3.1.3. Accès par la VAE**

Le diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience pour les personnes réunissant les conditions suivantes :

- Justifier de périodes d'embarquement d'une durée minimale de 12 mois, en continu ou en discontinu, réalisées au cours des 24 derniers mois précédant la date de publication de l'arrêté de création du présent diplôme - dont 3 mois minimum sur un navire de pêche,.
- Avoir suivi avec succès une formation sur la sécurité en mer : certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ou équivalent.

#### **3.1.4. L'accès aux personnes en situation de handicap**

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

### **3.2. CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION**

Le candidat fournit :

- un certificat d'aptitude physique à la profession de marin daté de moins de deux ans délivré par un médecin désigné selon les conditions de l'article Lp 613-3 du Code du travail.
- une attestation de natation justifiant de sa capacité à pouvoir nager une distance de 50 mètres sans assistance en départ plongé établie par un moniteur de natation ou de tout autre diplôme justifiant de cette compétence (diplôme de sportif de haut niveau, titre de moniteur fédéral...).

### 3.3. EQUIVALENCES

Les certifications, qualifications et expériences suivantes permettent au candidat d'obtenir par équivalence les CPU constitutifs du diplôme de matelot de pêche.

	CPU1	CPU 2	CPU 3	CPU 4
Certification de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) délivré par l'Etat <sup>2</sup> ou toute certification correspondante au module STCW A-VI délivré par un pays signataire de la STCW.	X			
Expérience embarquée de 6 mois effectifs minimum de marin professionnel dans la marine nationale ou la gendarmerie nationale et formation au secours en mer	X			
Titre de qualification militaire maritime selon la spécialité et expérience embarquée effective de 6 mois minimum de marin professionnel dans la marine nationale ou la gendarmerie nationale		X	X	
Certification correspondante au module STCW A-II/5 délivré par un pays signataire de la STCW		X	X	
Diplômes maritimes au pont de niveau équivalent ou supérieur délivrés par un pays signataire de la STCW.	X	X	X	

### 3.4. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

La formation préparant au certificat de matelot de pêche est accessible aux personnes justifiant d'un certificat d'aptitude physique à la profession de marin daté de moins de deux ans délivré par un médecin désigné selon les conditions de l'article Lp 613-3 du Code du travail.

### 3.5. ALLEGEMENTS DE FORMATION

CPU 1	Compétence 1	Compétence 2	Compétence 3	Compétence 4	Compétence 5	Compétence 6
Certificat d'enseignement médical de niveau 1			X			
Statut de pompier volontaire ou professionnel		X	X			
Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail			X			
Marin professionnel déjà enregistré en Nouvelle-Calédonie						X
Brevet de capitaine de navire d'une longueur inférieure à 10 mètres	X	X	X	X	X	X
CPU 3	Compétence 8	Compétence 9	Compétence 10	Compétence 11		
Brevet de capitaine de navire d'une longueur inférieure à 10 mètres	X			X		

<sup>2</sup> ou toute certification correspondante aux modules STCW A-VI/1-1, STCW A-VI/1-2, STCW A-VI/1-4, délivrés par un pays signataire de la norme internationale Convention STCW 2010

## 4. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS

La session d’examen est organisée par ou sous contrôle de l’autorité certificatrice.

### 4.1. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d’un examen comportant sept (7) épreuves permettant la validation d’un ou plusieurs CPU constitutifs du diplôme.

Modalité	Compétences évaluées
Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C1 – Maitriser les techniques de survie en mer d’abandon du navire</li> <li>▪ C2 - Réduire au minimum le risque d’incendie et être préparé à faire face à des situations d’urgence dues à un incendie et lutter contre les incendies et les éteindre</li> <li>▪ C3 - Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale</li> <li>▪ C4 - Appliquer les procédures d’urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu maritime</li> <li>▪ C5 - Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail</li> <li>▪ C6 - Suivre son activité de marin</li> </ul>
Epreuve 2 : Entretien technique	
Epreuve 3 : Mise en situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C7 - Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité</li> </ul>
Epreuve 4 : Mise en situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C8 - Participer à l’appareillage, l’accostage, au mouillage et autres opérations d’amarrage</li> <li>▪ C9 - Contribuer à la sécurité de l’exploitation de l’équipement et des auxiliaires de pont</li> <li>▪ C10 - Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord</li> <li>▪ C11 - Participer aux travaux d’entretien et de réparation à bord</li> </ul>
Epreuve 5 : Entretien technique	
Epreuve 6 : Mise en situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C12 - Assurer la maintenance du matériel de pêche</li> <li>▪ C13 - Mettre à l’eau et remonter la ligne de pêche</li> <li>▪ C14 - Traiter le poisson</li> </ul>
Epreuve 7 : Entretien technique	

#### 4.1.1. Epreuve pratique portant sur le CPU1 : Garantir la sécurité à bord et celle de l’équipage

<b>Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle</b>	Le candidat <b>tire</b> au sort un scénario avec un rôle à suivre. Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoirs correspondants aux compétences C1 à C4.	Durée : 1h50
<b>Epreuve 2 : Entretien technique</b>	Cette évaluation se fera à partir d’au moins 3 questions posées au candidat. Celles-ci doivent permettre de vérifier que le candidat maîtrise les compétences C5 et C6.	Durée : 10 minutes

#### 4.1.2. Epreuve pratique portant sur le CPU2 : Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité

Cette compétence peut être évaluée de manière individuelle en cours de formation. Cette mise en situation peut être organisée sur un simulateur de navigation ou au cours d’une expérience de navigation sur un navire école.

<b>Epreuve 3 : Mise en situation</b>	Le candidat tire au sort un scénario avec un rôle à suivre. Cette mise en situation reconstituée doit impérativement reproduire une situation de veille à la passerelle de nuit avec un signal lumineux et une veille en passerelle de jour avec mer agitée et un signal sonore au radar.	Durée : 25 minutes
--------------------------------------	---	-----------------------

**4.1.3. Epreuve pratique portant sur le CPU3 : Participer à la navigation et à la vie du navire**

Cette mise en situation peut être organisée soit sur un navire école soit dans une salle présentant les attributs nécessaires à simuler l'environnement.

<b>Epreuve 4 : Mises en situation</b>	<p>Le candidat tire au sort un scénario avec un rôle à suivre.</p> <p><u>Evaluation 1</u> → Le candidat doit mettre en œuvre une opération de matelotage en tenant compte des consignes et en mettant en œuvre des pratiques sûres de travail.</p> <p>Cette épreuve pratique devra comporter à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une manœuvre d'appareillage, d'amarrage, d'accostage, ou de mouillage d'urgence.</li> <li>• Une démonstration du geste d'un port de charge dite lourde en sécurité en tenant compte des positions ergonomiques (charge comprise entre 10 et 20 kilos).</li> </ul> <p><u>Evaluation 2</u> → Le candidat doit réaliser des gestes courants de matelotage demandés à bord d'un navire. Il tire au sort deux des situations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gréer et dégréer une chaise ou attacher un pare-battage,</li> <li>2. Faire et utiliser correctement les nœuds, épissures,</li> <li>3. Comprendre et effectuer les signaux élémentaires pour manœuvrer,</li> <li>4. Utiliser les engins de manutention à disposition (grues, treuils, poulies, palans) dans le respect des techniques de levage,</li> <li>5. Maniement des amarres, filins, câbles et chaines,</li> <li>6. Utilisation des équipements de protection individuelle,</li> <li>7. Armement des embarcations ou radeaux de sauvetage et les canots de secours en fonction des circonstances et conditions régnautes lors de l'abandon du navire.</li> </ol>	Durée : 30 minutes dont 10 minutes de préparation
<b>Epreuve 5 : Evaluation orale</b>	<p>Le jury posera deux (2) questions au candidat portant sur les sujets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les règles de sécurité sur l'utilisation et la manutention à bord du navire,</li> <li>2. les règles de sécurité relatives au transport de certaines matières dangereuses,</li> <li>3. les techniques de manutention de la cargaison,</li> <li>4. les provisions à prévoir pour garantir le voyage en toute sécurité,</li> <li>5. les matières dangereuses susceptibles d'être embarquées,</li> <li>6. l'utilisation des produits d'entretien à bord du navire,</li> <li>7. la prévention de l'environnement et le rejet des déchets,</li> <li>8. Les procédures visant à préserver le milieu marin,</li> <li>9. Les règles et normes de sécurité admises,</li> <li>10. Les règles et lois internationales, nationales ou locales applicables en matière de préservation de l'environnement,</li> <li>11. Les pratiques de travail sûres à respecter à bord du navire.</li> </ol>	Durée : 10 minutes

#### 4.1.4. Epreuve pratique portant sur le CPU4 : Réaliser des opérations de pêche

Cette mise en situation peut être organisée soit sur un navire école soit dans une salle présentant les équipements nécessaires à simuler l'environnement de travail.

<b>Epreuve 6 : Mise en situation simulée</b>	Le candidat tire au sort un scénario avec un rôle à suivre, nécessitant l'application de gestes professionnels de 2 compétences sur les 3 compétences composant le CPU en tenant compte des consignes de sécurité et en mettant en œuvre des pratiques sûres de travail. Pendant cette mise en situation, le jury peut poser des questions au candidat afin de s'assurer des bons gestes et postures qu'il effectue.	Durée : 1 heure dont 10 minutes de préparation
<b>Epreuve 7 : Evaluation orale</b>	La compétence non évaluée lors de la mise en situation, le sera lors de l'évaluation orale où le jury devra poser au minimum 3 questions au candidat.	Durée : 15 minutes

**Durée totale des épreuves par candidat pour l'ensemble des CPU : 4 heures et 20 minutes.**

#### 4.2. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CANDIDATS DE LA VOIE FORMATION

CPU	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	Ep 1	Ep 2	Ep 3	Ep 4	Ep 5	Ep 6	Ep 7
<b>CPU 1</b> Garantir sa sécurité à bord et contribuer à celle de l'équipage	C1 : Survivre en mer en cas d'abandon du navire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marin prend les mesures adaptées lors de l'identification des signaux de rassemblement en cohérence avec la situation d'urgence.</li> <li>- Le marin prend les mesures dans l'ordre qui convient en fonction des circonstances et des conditions régnantes et réduit au minimum les dangers et les menaces potentiels pour la survie.</li> <li>- La méthode d'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage est appropriée et ne présente pas de dangers pour les autres survivants.</li> <li>- Les mesures initiales prises lors de l'abandon du navire, les procédures suivies et les mesures prises dans l'eau réduisent au minimum les menaces pour la survie.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	C2 : Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie et lutter contre les incendies et les éteindre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vêtements et le matériel sont adaptés à la nature des opérations de lutte contre l'incendie,</li> <li>- Les mesures sont prises au moment et dans l'ordre qui conviennent en fonction des circonstances et des conditions régnantes,</li> <li>- L'incendie est éteint au moyen des procédures, des techniques et des agents d'extinction appropriés,</li> <li>- Les méthodes et techniques d'utilisation des appareils respiratoires sont conformes aux pratiques et procédures admises.</li> <li>- Les mesures initiales prises lors de la découverte d'une situation d'urgence sont conformes aux pratiques et procédures admises,</li> <li>- Le capitaine du navire et les membres d'équipage sont prévenus sans délai,</li> <li>- Les mesures prises lors de l'identification des signaux de rassemblement sont adaptées à la situation d'urgence indiquée et sont conformes aux procédures établies,</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'ÉVALUATION	Ep	Ep	Ep	Ep	Ep	Ep	Ep
			1	2	3	4	5	6	7
	C.3. Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'alarme est donnée d'une manière et avec une rapidité appropriées compte tenu des circonstances de l'accident ou du cas d'urgence médicale.</li> <li>- La cause probable, la nature et la gravité des blessures sont identifiées rapidement et complètement, et les mesures sont prises dans un ordre de priorité qui correspond aux risques potentiels pour la vie humaine.</li> <li>- Le risque de se blesser et de blesser les autres est réduit au minimum à tout moment.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C4 : Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matelot prend les mesures initiales lors de la découverte d'une situation d'urgence et applique les procédures d'intervention d'urgence établies ;</li> <li>- Les informations fournies lorsque l'alerte est donnée sont promptes, exactes, complètes et claires ;</li> <li>- Les procédures en matière d'organisation destinées à la sauvegarde du milieu marin sont observées à tout moment,</li> <li>- Les communications sont claires et efficaces à tout moment,</li> <li>- Les normes de travail et de comportement requises sont observées à tout moment</li> <li>- Les pratiques de gestion de la fatigue sont observées et les mesures appropriées sont prises à tout moment.</li> <li>- Le matelot sait s'alimenter correctement.</li> <li>- Les règles d'hygiène sont correctement respectées.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C5 : Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matelot maîtrise les procédures visant à protéger le personnel et le navire à tout moment.</li> <li>- Le matelot connaît les notions de sécurité.</li> <li>- Le matelot applique correctement les procédures permettant des conditions de travail sûres.</li> <li>- Le matelot utilise correctement les équipements de sécurité et de protection individuelle</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	C6 : Suivre son activité de marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marin suit régulièrement son dossier administratif</li> <li>- Il sait qui contacter en cas de nécessité s'agissant d'un litige relatif à son emploi.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'ÉVALUATION	Ep 1	Ep 2	Ep 3	Ep 4	Ep 5	Ep 6	Ep 7
<p><b>CPU 2</b> Participer à la veille sur un navire de pêche</p>	<p>C7 : Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aptitude physique et médicale est reconnue par le médecin habilité des gens de mer.</li> <li>- Les consignes et procédures du capitaine sont respectées.</li> <li>- Le matelot réagit correctement face à la survenance d'un évènement particulier.</li> <li>- La communication est claire et concise à tout moment et il est accusé réception des ordres selon les usages maritimes,</li> <li>- Le système d'alarme de quart à la passerelle de navigation (BNWAS) est utilisé correctement.</li> <li>- Le matelot visualise la route du navire sur le GPS.</li> <li>- Le cap est maintenu de manière constante compte tenu de la zone de navigation et de l'état de la mer.</li> <li>- Le cap est modifié de moins de 10 degrés sans-à-coups avec et sans pilote automatique.</li> <li>- Les signaux sonores, les feux et autres objets sont promptement repérés et leur relèvement approximatif, en degrés ou en quarts, est transmis au capitaine.</li> <li>- Le point de relèvement et le cap annoncé au compas magnétique sont corrects.</li> <li>- Les passages du pilote automatique à la barre manuelle et inversement sont maîtrisés.</li> <li>- Les mesures initiales prises lorsqu'une situation d'urgence ou anormale est décelée sont conformes aux pratiques et procédures établies,</li> <li>- La fiabilité des dispositifs d'alerte d'urgence et de détresse est maintenue en permanence,</li> <li>- Le matelot distingue les feux d'un navire de nuit des feux d'un établissement de signalisation maritime,</li> <li>- Le matelot sait hisser un pavillon demandant une assistance d'urgence ou indiquant une détresse.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>CPU 3</b> Participer à la navigation et à la vie du navire</p>	<p>C8 : Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opérations sont effectuées conformément aux règles de sécurité établies et aux consignes d'utilisation du matériel.</li> <li>- L'aussière et/ou l'amarre sont correctement attachées.</li> <li>- Le pare-battage est correctement attaché.</li> <li>- Les procédures et l'ordre d'intervention indiqués par le capitaine pour l'accostage et l'appareillage du navire sont respectés.</li> <li>- Le marin exécute les nœuds élémentaires nécessaires au matelotage : un nœud de chaise, un nœud de cabestan, un nœud en huit, 2 demies-clés gansées, un nœud simple, nœud de taquet, et frappe d'une aussière sur un taquet d'amarrage.</li> <li>- Les procédures de sécurité sont respectées.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D’EVALUATION	Ep	Ep	Ep	Ep	Ep	Ep	Ep
			1	2	3	4	5	6	7
	C9 : Contribuer à la sécurité de l’exploitation de l’équipement et des auxiliaires de pont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matelot grée et dégrée correctement la chaise de calfat, ou l’élément d’assistance à bord.</li> <li>- Le matelot utilise correctement les techniques de matelotage et fait le nœud adéquat à l’utilisation prévue.</li> <li>- Le matelot utilise correctement le matériel de levage à disposition sur le navire.</li> <li>- Le matelot utilise correctement un système de levage avec poulie ou palan.</li> <li>- Le matelot connaît la constitution d’une ancre et sait jeter une ancre à la mer en cas d’urgence.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C10 : Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures de sécurité sont respectées.</li> <li>- La manutention s’effectue de façon à garantir la sécurité et la santé du marin.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C11 : Participer aux travaux d’entretien et de réparation à bord	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités d’entretien et de réparation du navire sont effectuées conformément aux spécifications techniques, aux règles de sécurité et aux procédures.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CPU 4</b> Réaliser les opérations de pêche	C12 : Assurer la maintenance du matériel de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nœud de pêche est correctement réalisé.</li> <li>- La réparation de la ligne de pêche est correcte.</li> <li>- Le matériel est correctement nettoyé.</li> <li>- Le rangement de la palangre est correctement réalisé.</li> <li>- Le matériel de pêche est maintenu en bon état de fonctionnement.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C13 : Mettre à l’eau et remonter la ligne de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matelot met à l’eau la ligne sans nœud et dans le respect de la procédure utilisée.</li> <li>- La ligne est filée correctement.</li> <li>- Le matelot accroche les snaps correctement et selon le rythme sonore orchestré par le capitaine du navire.</li> <li>- Le matelot remonte la ligne correctement.</li> <li>- Le matelot suit la répétition des gestes techniques imposés.</li> <li>- Le matelot roule la ligne correctement.</li> <li>- Le matelot snape la ligne correctement.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C14 : Traiter le poisson	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité et la quantité de poissons pêchés indiquées au capitaine sont conformes à la réalité des résultats de la pêche.</li> <li>- Le matelot de pêche traite le poisson dans le respect des procédures garantissant la valeur marchande du poisson selon chacun des espèces pêchées.</li> <li>- La conservation de la pêche en câle est effectuée de manière conforme.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#### 4.1. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS A LA VAE

Le candidat dépose auprès de l’autorité certificatrice un dossier comprenant la liste de ses périodes d’embarquement. Il devra également fournir des justificatifs délivrés par les autorités compétentes, ou pour les périodes réalisées en dehors de la Nouvelle-Calédonie.

Pour les périodes réalisées en Nouvelle-Calédonie, la vérification sera réalisée directement par l’autorité certificatrice auprès de la direction des affaires maritimes en charge de la réglementation des gens de mer.

## 5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

### 5.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend deux (2) membres : marins professionnels en activité, dont un officier au moins, ayant exercé des fonctions embarquées à la pêche pendant cinq ans au moins.

Si un des marins membres du jury n'est pas un officier embarqué, il est titulaire d'un titre de formation professionnelle maritime au moins égal au diplôme de matelot à la pêche et justifie d'une expérience embarquée à la pêche d'au moins 1 année effective en continue ou discontinuée.

Pour les candidats VAE, le jury est complété d'un représentant de la direction des affaires maritimes.

### 5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

L'organisateur informe les candidats qu'ils ne doivent pas utiliser de documents externes ni de systèmes électroniques externes (téléphones GSM, calculatrices, PC, livres, etc...) lors des épreuves.

Chaque candidat dispose de 10 minutes de réflexion et de préparation préalable à sa mise en situation pour chaque épreuve finale dès qu'il a tiré le sujet de l'épreuve à laquelle il sera confronté.

### 5.3. PLATEAU TECHNIQUE

#### 5.3.1. Locaux

Désignation et description des locaux
Une salle pouvant permettre au candidat de se préparer individuellement et à huit clos durant 10 minutes précédemment à l'évaluation
Une salle pour accueillir le jury et le candidat pour les épreuves orales et pratiques avec des chaises et des tables en nombre suffisant.
Une salle pouvant garantir la confidentialité des échanges, dédiée aux entretiens et à la délibération du jury.
Une salle équipée d'un simulateur de navigation à la passerelle
Une salle équipée permettant le traitement du poisson
Des toilettes pouvant accueillir du public

#### 5.3.2. Equipements

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
<b>Postes de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un navire-école équipé d'un treuil à palangre et d'engins de manutention (treuils, grue, poulies, etc) et un simulateur.</li> <li>- une salle d'examen pratique aménagée avec les spécificités et le matériel adéquat pour les épreuves pratiques et notamment en termes de sécurité mais aussi de matériel de pêche ou de traitement du poisson.</li> </ul>	
<b>Machines et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un simulateur de navigation en passerelle avec les dispositifs de veille obligatoire et notamment (pilote automatique, GPS, radar, radio de télécommunication maritime de zone A3, dispositif homme mort, tableau de bord lumineux et dispositifs d'alarmes sonores, matériel de sécurité RLS, cornes de brume,...)</li> <li>- un touret (palangre), et le système mécanique complet de dispositif de pêche</li> <li>- une représentation d'une salle des machines ou d'une pièce exigüe permettant l'évolution avec un dispositif individuel de respiration, et un exercice pratique d'assistance à personne dans une pièce enfumée.</li> <li>- Une représentation d'une passerelle et d'un pont de navire en vue de simuler les opérations d'amarrage et d'accostage</li> </ul>	L'ensemble du matériel de sécurité nécessaire, en état de fonctionnement et en nombre suffisant pour que chaque candidat puisse être évalué sur chaque matériel de manière individuelle, afin de pourvoir à l'organisation des examens pratiques notamment : les extincteurs, les brassières de sécurité, les feux d'alarme, les cornes de brume,..., les radeaux de survie.
<b>Outillage</b>	Cordages, petit outillage commun pour le montage d'une ligne de pêche (1 tenaille, 2 pinces, tournevis, chiffon,...)	
<b>Equipements Protection Individuelle (EPI)</b>	Combinaisons d'immersion, brassières, feux de survie, sifflets,... en corrélation avec les zones de navigation du navire de pêche hauturière.	Gilet de sauvetage, bottes, gants, etc....
<b>Matière d'œuvre</b>	Poisson de type : poisson du large de type commun afin de permettre d'évaluer le candidat sur le traitement du poisson.	
<b>Documentation</b>	Notes de sécurité du navire, simulation d'un livre de bord en rapport avec le scénario choisi	

## 6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

### 6.1. POUR LES CANDIDATS DE LA VOIE FORMATION

La décision d’attribuer ou non le(s) certificat(s) professionnel(s) unitaire(s) (CPU) est prise une fois que chacune des compétences le constituant ait été évaluée et jugée comme acquises.

Une compétence est jugée acquise lorsqu’une majorité de critères d’évaluation a été validée par les membres du jury, à l’exception du CPU 1 pour lequel l’ensemble des critères doit être maîtrisé.

Toutefois, en cas de non-conformité d’un critère jugé essentiel par les membres du jury, ceux-ci pourront, après délibération, décider de ne pas valider la compétence, ou le CPU qui s’y accroche.

Chaque CPU est acquis et valide pour une durée de 5 ans à compter de la date de décision du jury pour que le candidat qui le souhaiterait puisse entreprendre une démarche en vue d’acquérir les autres CPU constituant le diplôme de matelot de pêche.

### 6.1. POUR LES CANDIDATS DE LA VOIE D’ACCES PAR LA VAE

Le jury se prononce sur la délivrance du diplôme au vu du dossier constitué conformément aux modalités définies au point 4.1.

## 7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### A

#### Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

#### Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

#### Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

### C

#### Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

#### Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

#### Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

#### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

#### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

## D

---

### Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

## E

---

### Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

### Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

### Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

## F

---

### Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

## J

---

### Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

## N

---

### Niveau de formation

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

## Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

## P

---

### Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

## Q

---

### Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

## R

---

### Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

### Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

### Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## S

---

### Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

### Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir faire.

### **Savoir-faire relationnel (savoir être)**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire organisationnel (savoir être)**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

## **V**

---

### **Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

## 8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christian BROQUET, Direction de la formation professionnelle continue (DFPC)
- Delphine LE MEUR, Direction des Affaires Maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAMNC), Chef du service des gens de mer et de la formation maritime

### PROFESSIONNELS

#### EMPLOYEURS

- Rémy BLANCHET, PESCANA, Capitaine d'armement
- Florent PITHON, NAVIMON, Capitaine d'armement
- Franck LETORT, ALBACORE, Gérant
- Soane MATAILA, ALBACORE, Capitaine de navire
- Christian CUGOLA, IAORA Export, Capitaine de navire
- Jérôme TRANAPE, BABY BLUE, Capitaine d'armement
- Armand YAMAMOTO, BABY BLUE, Capitaine de navire
- Luciano BREMOND, NAVIMON, Capitaine de navire

#### SALARIES

- Filipo LAUALIKI – PESCANA – Matelot – Bosco
- Georges WELEPA – NAVIMON – Manutentionnaire
- Kenci TOA – PESCANA – Matelot – câlier
- Alain WAHNAPO – PESCANA – Matelot – Bosco
- Mickaël LEJEUNE – PESCANA – Matelot

### EXPERTS CONSULTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL